

après l'ouverture de la porte, celui-ci poussa un cri et tomba à la renverse, sans qu'il se fût produit ni étincelle, ni détonation.

L'accident n'avait provoqué le déclenchement ni de l'automatique de 450 mètres, ni de celui de la surface.

C'est en vain qu'on pratiqua la respiration artificielle sur la victime.

Rien d'anormal ne fut constaté dans la cabine.

Diverses mesures d'isolement furent faites après l'accident.

L'isolement fut trouvé égal à 1 mégohm entre chacune des phases du câble venant de la surface et la terre; respectivement à 1 mégohm, 5 mégohms et 5 mégohms entre les phases du câble de la pompe de 450 mètres et la terre, et respectivement à 5, 1 1/2 et 1 mégohms entre les phases du câble de la pompe de 712 mètres et la terre.

Accidents dus à des causes diverses.

Ces accidents sont au nombre de 25; ils ont occasionné la mort de 4 ouvriers et causé des blessures graves à 21 autres.

Un certain nombre des relations qui vont suivre ont été préparées par M. L. LEBENS, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Namur.

RÉSUMÉS

N° 1. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnage de l'Escouffiaux. — Siège n° 8, à Wasmès. — Etage de 357 mètres. — 5 janvier 1923, vers 10 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Un ouvrier a été blessé à l'œil droit par un morceau de charbon.

Résumé

Un ouvrier qui travaillait à l'abatage au sommet d'un gradin d'une taille, a été atteint à l'œil droit par un morceau de charbon de la grosseur d'une noix, détaché par un coup de pic.

N° 2. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Nord de Gilly. — Siège n° 1, à Fleurus. — Etage de 257 mètres. — 24 janvier 1923, vers 12 heures 1/2. — Un blessé mortellement. — P.-V. Ingénieur J. Pieters.

Un hiercheur, occupé à charger un wagonnet, a été atteint par un bloc de houille.

Résumé

Un ouvrier était occupé en qualité de hiercheur dans la voie de niveau inférieure d'une taille faisant partie d'un chantier entrepris dans une couche inclinée de 12°.

Dans la taille, le charbon glissait dans un couloir en tôle; toutefois, par suite de la faible inclinaison de la couche, on était obligé de le pousser pour le faire descendre.

Dans la voie, les wagonnets à remplir étaient amenés sous l'extrémité du couloir.

A un moment donné, le hiercheur était occupé à charger un chariot pendant qu'un autre ouvrier poussait le charbon, dans la taille, à 5 ou 6 mètres de la voie.

Le hiercheur s'efforçait d'attirer le charbon, avec les mains, dans le chariot, quand il fut atteint à l'abdomen par un bloc de houille de 5 à 6 décimètres cubes.

L'ouvrier qui, dans le principe, paraissait peu gravement atteint, décéda dix jours après l'accident.

N° 3. — Limbourg. — 10^e arrondissement. — Charbonnage de Winterslag. — Siège de Winterslag, à Ganck. — Etage de 600 mètres. — 29 janvier 1923, vers 19 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur A. Meyers.

Un serveur a été blessé à la main en chargeant des bois dans un couloir oscillant.

Résumé

Au sommet d'une taille, un serveur chargeait des bois de taille dans un couloir oscillant dont l'entrée se trouvait en face de l'extrémité d'une bête du soutènement de la voie d'aéragé.

Le couloir ayant rejeté un bois de 70 centimètres de longueur que le serveur venait de charger, celui-ci eut la main droite écrasée entre ce bois et l'extrémité de la bête.

N° 4. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Bois Communal de Fleurus. — Siège Sainte-Henriette. — Etage de 670 mètres. — 15 mars 1923, vers 11 heures 1/2. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur J. Pieters.

Un ouvrier a été blessé au genou droit, par la hache avec laquelle il coupait un bois.

Résumé

Dans une taille, un ouvrier démontait une bête placée provisoirement. A genoux sur le mur de la couche, il coupait, à la hache, un des étauçons soutenant la bête. Au moment où cette dernière céda, la hache, entraînée, vint frapper le genou droit de l'ouvrier.

N° 5. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnage d'Hensies-Pommerœul et Nord de Quiévrain. — Siège des Sartis, à Hensies. — Etage de 428 mètres. — 17 avril 1923, vers 9 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur R. Lefèvre.

Un ouvrier a fait une chute sur les couloirs oscillants desservant une taille.

Résumé

L'accident s'est produit dans une taille entreprise dans une couche de 0^m,80 d'ouverture et 10° d'inclinaison.

Cette taille était boisée au moyen de bêtes de 3 mètres de longueur, soutenues chacune par trois étauçons potelés en mur.

Le transport du charbon s'y faisait par couloirs oscillants.

A un moment donné, un ouvrier voulant enjamber les couloirs, s'appuya de la main droite contre un étauçon. Celui-ci céda et l'ouvrier tomba sur une des arêtes d'un des éléments des couloirs.

Il fut gravement blessé à l'œil droit.

N° 6. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnage de l'Escouffiaux. — Siège n° 7 (Saint-Antoine), à Wasmès. — Etage de 225 mètres. — 2 mai 1923, vers 8 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal O. Verbouwe.

Un ouvrier a été blessé à l'œil gauche par un éclat de bois.

Résumé

Un ouvrier taillait à la hache, l'extrémité inférieure d'un étauçon qu'il tenait appuyé sur un bois. Il a été atteint à l'œil gauche par un éclat de bois.

N° 7. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnages Réunis de l'Agrappe. — Siège n° 10 (Grisœuil), à Pâturages. — Etage de 350 mètres. — 5 mai 1923, vers 8 heures 1/2. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Un ouvrier a été blessé à l'œil droit par une queue de perche.

Résumé

Une cheminée, ménagée dans une taille en dressant, était parvenue à la voie de retour d'air. Elle avait été recouverte de quelques queues de perche, et sur celles-ci, on avait accumulé des terres. Sous le poids de ces terres, les queues de perche s'étaient fortement arquées et l'une d'elles s'était calée entre un bois de soutènement et les remblais.

Deux ouvriers étaient occupés à faire glisser les terres dans la cheminée, quand la susdite queue de perche, déchargée, mais restée tendue, se dégagea, sauta en l'air et vint blesser un des ouvriers à l'œil droit.

N° 8. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage de Baulet. — Siège Sainte-Barbe, à Wanfercée-Baulet. — Etage de 252 mètres. — 29 mai 1923, vers 13 heures 1/2. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur G. Paques.

Un ouvrier a glissé sur la barre en rotation d'une haveuse « Pick-Quick ».

Résumé

Dans une taille entreprise dans une couche de 1^m,70 d'ouverture et de 22° d'inclinaison le havage était pratiqué à l'aide d'une haveuse « Pick-Quick » actionnée électriquement. La barre de cette machine, de 1^m,25 de longueur, tournait à la vitesse de 400 tours par minute.

Le jour de l'accident, la taille était remblayée complètement jusqu'à la distance d'une « havée » — soit 1^m,20 — des fronts.

Dans cette havée libre se déplaçait la haveuse et étaient, de plus, placés des couloirs en tôle pour l'évacuation des produits.

Les ouvriers préposés à la haveuse étaient accompagnés d'un boiseur dont la besogne consistait à enlever les étauçons du front, un à un, au fur et à mesure de l'avancement de la barre de la haveuse et à les replacer après le passage de celle-ci.

Au moment de l'accident, on remettait la haveuse en place au delà d'un massif abandonné à l'endroit d'une coupe dans le toit de la couche. La barre, en rotation, était déjà engagée dans la veine et on en réglait l'inclinaison; le mouvement d'avancement de la machine était débrayé. Devant celle-ci se tenait le boiseur. Il voulut en le frappant au moyen d'un pic, enlever l'étauçon. Il glissa sur les tôles et eut le bras gauche écharpé par les derniers couteaux de la barre non encore engagés dans la veine.

N° 9. — *Charleroi.* — 4^e arrondissement. — *Charbonnage de Monceau-Fontaine, Martinet et Marchienne.* — Siège n° 4, à *Monceau-sur-Sambre.* — *Etage de 840 mètres.* — 16 juin 1923, vers 1 heure. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal L. Legrand.

Un ouvrier a été atteint à l'œil droit par un éclat de pierre.

Résumé

La voie de roulage d'une taille était bossyéé dans le mur de la couche, lequel était constitué de schiste peu dur.

Un ouvrier procédait à ce bossyement à l'aide d'un marteau-bosseyeur à air comprimé, quand il fut atteint à l'œil droit par un fragment de schiste.

N° 10. — *Charleroi.* — 5^e arrondissement. — *Charbonnage d'Aiseau-Oignies.* — Siège n° 5, à *Aiseau.* — *Etage de 265 mètres.* — 13 juillet 1923, vers 8 heures 1/2. — Un tué. — P.-V. Ingénieur G. Paques.

Un ouvrier a été trouvé mortellement blessé au pied d'une taille.

Résumé

Une taille de 13 mètres environ de longueur était entreprise dans une couche de 41° d'inclinaison et de 1 mètre environ d'ou-

verture, comportant un sillon de charbon, compris entre 0^m,08 à 0^m,10 de faux-toit et 0^m,05 à 0^m,06 de faux-mur.

Le front de cette taille qui, à sa partie inférieure, avait atteint l'espace à la limite de la concession, était disposé obliquement.

Un ouvrier qui avait été chargé de procéder à l'abatage au sommet de la taille, arriva à front vers 8 heures du matin.

Une heure plus tard, le porion le trouva, râlant, étendu dans la voie inférieure de la taille, à proximité d'un petit tas de charbon représentant la contenance d'un tiers de wagonnet environ et comprenant plusieurs blocs de houille.

Son chapeau de cuir, tombé près de lui, présentait à sa partie antérieure droite, un creux profond de 5 à 6 centimètres.

D'après les traces relevées dans la veine, on put déterminer que l'ouvrier avait commencé l'abatage au pic.

On ne constata, au surplus, rien de particulier dans la taille. Le remblai y était bien fait; le boisage n'était pas dérangé; le toit était solide, sans trace d'éboulement; la couche était assez dure.

On a supposé que la victime avait été surprise, en plein travail, par l'éboulement d'une partie de la couche défoncée du fait que la taille était restée inactive pendant six jours.

N° 11. — *Limbourg.* — 10^e arrondissement. — *Charbonnage de Winterslag.* — Siège de *Winterslag*, à *Genck.* — *Etage de 600 mètres.* — 4 août 1923, vers 4 heures. — 1 blessé. — P.-V. Ingénieur A. Meyers.

Un ouvrier a été blessé à l'œil gauche par un bout de câble.

Résumé

Deux ajusteurs fixaient des tuyaux sur un truc à l'aide de morceaux de câble métallique de 10 millimètres de diamètre. L'un de ces morceaux de câble s'étant accroché sous le truc, l'un des ouvriers exerça sur lui une traction assez vive. L'extrémité libre de ce morceau, dégagé ainsi brusquement, vint l'atteindre à l'œil gauche.

N° 12. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Bois Communal de Fleurus. — Siège Sainte-Henriette, à Fleurus. — Etage de 670 mètres. — 18 août 1923, vers 1 heure. — Un blessé — P.-V. Ingénieur J. Pieters.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Un ouvrier se disposait à placer un bois de soutènement dans une voie d'un chantier. Il entaillait le toit de la couche à l'aide d'un pic pour y ménager l'emplacement du bois, quand il fut atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

N° 13. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnages Réunis de l'Agrappe. — Siège n° 7 (Crachet), à La Bouverie. — Etage de 193 mètres. — 21 août 1923, vers 12 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Un ouvrier a été blessé à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Dans la voie de retour d'air d'un chantier, un ouvrier entaillait le toit de la couche à l'aide d'un pic, quand il fut atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

N° 14. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Petit-Try. — Siège Sainte-Marie, à Lambusart. — Etage de 470 mètres. — 22 août 1923, vers 14 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur G. Paques.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Deux ouvriers travaillaient dans une taille, non loin l'un de l'autre. Le premier était occupé au forage, au marteau pneumatique, d'un fourneau de mine. Il avait la figure tournée vers son compagnon qui, du dos de son pic, creusait dans le mur de la couche, une petite cavité destinée à recevoir le pied d'un étau. Tout-à-coup un fragment de pierre provenant de cette cavité vint atteindre le premier ouvrier à l'œil gauche.

N° 15. — Centre. — 2^e arrondissement. — Charbonnage de Maurage et Bousoit. — Siège Marie-José, à Maurage. — Etage de 415 mètres. — 4 septembre 1923, vers 18 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal G. Desenfans.

Un ouvrier a été blessé par une haveuse dont il enjamait la barre en mouvement.

Résumé

Une haveuse à barre était en activité dans une taille; la barre tournait à la vitesse de 250 tours environ par minute. L'espace libre au-dessus de la barre était de 35 centimètres.

Un ouvrier voulut reprendre des outils qui se trouvaient entre la haveuse et le front de la taille. Il passa une jambe au-dessus de la barre, fut agrippé par les dents de celle-ci et gravement blessé en différents endroits du corps.

N° 16. — Charleroi. — 4^e arrondissement. — Charbonnage de Marcinelle-Nord. — Siège n° 5, à Couillet. — Etage de 860 mètres. — 8 septembre 1923, vers 23 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal L. Hardy.

Un ouvrier a été atteint à l'œil droit par une des extrémités d'un morceau de fil de fer.

Résumé

Dans une voie de niveau, un ouvrier était occupé à installer la tuyauterie à air comprimé. Il suspendait cette dernière au boisage au moyen de fil de fer. A un moment donné, alors qu'il tordait un morceau d'un tel fil, une des extrémités de celui-ci le piqua à l'œil droit.

N° 17. — Charleroi. — 4^e arrondissement. — Charbonnage de Marcinelle-Nord. — Siège n° 10, à Marcinelle. — Etage de 920 mètres. — 15 septembre 1923, vers 8 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal L. Hardy.

Un ouvrier a été atteint à l'un des yeux par un éclat de fleuret.

Résumé

Dans un bouveau, un ouvrier commençait à forer un trou de mine. Un de ses compagnons qui s'était approché de lui et le regardait travailler depuis un instant, fut atteint à l'un des yeux par une projection.

Le premier ouvrier a supposé que l'objet projeté était un éclat du fleuret, étant donné qu'il a constaté par la suite que deux dents de celui-ci étaient brisées.

N° 18. — *Charleroi.* — 4^e arrondissement. — *Charbonnage de Monceau-Fontaine, Martinet et Marchienne.* — Siège n° 4, à *Monceaux-sur-Sambre.* — *Étage de 840 mètres.* — 27 octobre 1923, vers 14 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal L. Legrand.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Dans une taille, un ouvrier était occupé à abattre, à l'aide d'un marteau-piqueur, le banc de schiste escailleux séparant les deux sillons de la couche, quand il fut atteint à l'œil gauche par un éclat de ce banc.

N° 19. — *Charleroi.* — 5^e arrondissement. — *Charbonnage du Gouffre.* — Siège n° 8, à *Châtelineau.* — *Étage de 470 mètres.* — 30 octobre 1923, vers 17 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur J. Pieters.

Un ouvrier a été atteint par la chaîne d'une haveuse.

Résumé

L'accident s'est produit dans une taille entreprise dans une couche de 0^m,90 d'ouverture et de 12° de pente.

Dans cette taille, on faisait usage d'une haveuse électrique à chaîne du type Diamond, de 0^m,80 de largeur.

La haveuse se trouvait au pied de la taille contre le front, le bras portant la chaîne étant dans le prolongement du bâti du moteur. La havée, c'est-à-dire l'espace compris entre le front et les étançons soutenant le boisage appliqué au toit de la couche, mesurait 1^m,20.

Un ouvrier se tenait à l'arrière de la machine, dans la havée voisine, à proximité de la chaîne; il était assis sur le câble souple, lequel était enroulé et posé sur le sol.

Le moteur ayant été mis en marche, il fut décidé de faire tourner le bras de havage vers le front, afin de le faire pénétrer dans la veine.

L'ouvrier provoqua ce mouvement en agissant sur un embrayage placé à l'arrière.

Par suite de la dureté de la couche, le bras ne pénétra pas dans le charbon et la machine, se déplaçant latéralement, culbuta deux étançons. De plus, la chaîne pénétrant dans le câble sur lequel l'ouvrier était assis, entraîna le câble et l'ouvrier; celui-ci fut atteint et gravement blessé par les couteaux de la chaîne.

D'après la victime et un témoin, c'était la première fois que la machine se déplaçait lors d'une manœuvre de ce genre.

N° 20. — *Limbourg.* — 10^e arrondissement. — *Charbonnage de Winterslag.* — Siège de *Winterslag, à Genck.* — *Étage de 600 mètres.* — 5 novembre 1923, à 20 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur A. Meyers.

Un machiniste a été blessé par un couloir oscillant.

Résumé

L'évacuation des charbons d'un montage se faisait par des couloirs oscillants dont le moteur à air comprimé était commandé par un machiniste âgé de 16 ans.

Peu avant l'accident, celui-ci appela un ajusteur, parce que le moteur ne fonctionnait plus.

Le machiniste a déclaré que l'ajusteur lui fit nettoyer la poulie, de 60 centimètres de diamètre, sur laquelle passait la chaîne reliant le moteur au couloir, que l'ajusteur le prévint, à deux reprises, avant d'essayer le moteur, mais que, dans la suite, l'ajusteur mit une troisième fois le moteur en marche sans l'avertir. Sa main gauche fut prise entre la poulie et la chaîne et il eut deux doigts amputés.

L'ajusteur a prétendu que le machiniste nettoyait le chemin de roulement du couloir à 1 mètre de la poulie et qu'il a mis le moteur en marche après avoir averti cet ouvrier. Quelques minutes après,

celui-ci a eu la main prise entre le bord du couloir et un bois du soutènement contre lequel glissait ce dernier.

On a trouvé un doigt coupé près du bois et du couloir, à 50 centimètres de la poulie, et des traces de sang sur le bord du couloir.

N° 21. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnage de la Grande Machine à Feu de Dour. — Siège Frédéric, à Dour. — Etage de 914 mètres. — 7 novembre 1923, vers 12 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur principal O. Verbouwe.

Un ouvrier a été atteint au genou gauche d'un coup de hache.

Résumé

Dans une voie de niveau, un ouvrier voulant raccourcir une pièce de bois, disposa celle-ci sur l'aire de la voie. Se plaçant ensuite à genoux et maniant une hache à deux mains, il donna un premier coup de son outil sur une des extrémités de la pièce de bois. La hache glissa et vint atteindre l'ouvrier au genou gauche.

N° 22. — Namur. — 6^e arrondissement. — Charbonnage d'Auvelais-Saint-Roch. — Siège n° 2, à Auvelais. — Etage de 331 mètres. — 10 novembre 1923, vers 23 1/2 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur R. Prémont.

Un porion est tombé sur une haveuse à la suite d'un court-circuit dans le câble amenant le courant électrique.

Résumé

Dans une taille activée dans une couche de 25° de pente, fonctionnait une haveuse Pick-Quick, à barre, alimentée par du courant triphasé, 220 volts, 50 périodes.

L'installation électrique de la haveuse comprenait un transformateur abaissant la tension du courant venant de la surface de 3000 à 220 volts. Deux interrupteurs à maxima étaient placés respectivement sur les circuits primaire et secondaire. Du dernier partait un câble à 3 conducteurs, sous plomb et armé, auquel se raccordait le câble souple de la haveuse, par un interrupteur à main dit interrupteur de chantier. Le câble souple était formé de quatre conducteurs de 37 fils en cuivre; l'un de ces conducteurs servait à la

mise à la terre. Ce câble qui s'étendait dans la taille venant de la voie de niveau, contournait le sommet de la haveuse, le raccord se trouvant du côté du front.

Peu avant l'accident, en passant dans la taille, le porion examina la machine qui fonctionnait mal. A cet effet, il se plaça dans l'espace, de 1 mètre de largeur, régnant entre la haveuse et le front. En amont de lui, se tenait le machiniste qui essayait de remettre l'appareil en marche en agissant sur le dispositif de prise de courant.

Soudain, au moment où la haveuse recommençait à fonctionner, se produisit une lueur éblouissante dans la courbe du câble.

En se sauvant, le porion tomba sur la barre de la haveuse qui le blessa grièvement.

Le câble souple a été complètement sectionné dans la courbe et les fils de cuivre ont été mis à nu sur une certaine longueur. Dans trois des conducteurs, ces fils ont été soudés à leur extrémité; les fils du quatrième, qui est celui de la mise à la terre, étaient détordus et séparés les uns des autres. Les interrupteurs étaient intervenus.

Le moteur de la haveuse et sa prise de courant n'avaient subi aucune détérioration.

Des mesures d'isolement avaient été faites le jour de l'accident et avaient donné des résultats satisfaisants. L'installation électrique était visitée chaque semaine.

Aucune détérioration extérieure quelconque n'avait été constatée au câble, avant l'accident.

A la séance du Comité d'arrondissement, il a été constaté que l'enquête n'avait pu établir si le court-circuit devait être attribué à un défaut local provoqué par une cause mécanique, ou bien à une détérioration lente de l'isolant dans la partie incurvée du câble.

Bien que cette dernière cause ne lui ait pas paru de nature à expliquer, à elle seule, l'accident, le Comité a estimé qu'il importait d'empêcher tout effort de traction sur la partie courbe en fixant le câble, dans sa partie droite, au bâti de la haveuse ou au traîneau qui la supporte.

Des dispositifs de ce genre ont été imaginés et ajoutés par le personnel de certains charbonnages.

Etant données les conséquences que pourrait entraîner un court-circuit dans un chantier grisouteux, le Comité a été d'avis qu'il conviendrait d'appeler sur ce point l'attention des constructeurs.

N° 23. — *Charleroi.* — 5^e arrondissement. — *Charbonnage du Nord de Gilly.* — *Siège n° 1, à Fleurus.* — *Etage de 591 mètres.* — 16 novembre 1923, vers 12 heures. — *Un blessé.* — P.-V. Ingénieur J. Pieters.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Un ouvrier était occupé à établir le boisage de soutènement d'une galerie de retour d'air. A un moment donné, il creusait à l'aide d'un pic, dans le mur de la couche, une petite excavation pour y placer le pied d'un étau, lorsque, sous le choc de l'outil, se détacha un éclat de pierre qui vint l'atteindre à l'œil gauche.

N° 24. — *Charleroi.* — 5^e arrondissement. — *Charbonnage de Trieu-Kaisin.* — *Siège Moulin n° 1, à Châtelineau.* — *Etage de 700 mètres.* — 11 décembre 1923, vers midi. — *Un blessé mortellement.* — P.-V. Ingénieur G. Paques.

Un ouvrier à veine a été trouvé inanimé au pied d'une taille en dressant où il était occupé.

Résumé

Un ouvrier travaillait seul à l'abatage dans une taille de 16 mètres de développement, entreprise dans une couche inclinée de 80° et composée d'un seul sillon de charbon de 0^m,70 de puissance compris entre toit et mur moyennement résistants.

La taille était bien boisée et les remblais étaient convenablement établis.

En revenant d'avoir été conduire un chariot à la cheminée d'évacuation, le hiercheur qui desservait la taille, trouva l'ouvrier étendu, sans mouvement, au pied de celle-ci, dans la voie, sur le tas de charbon abattu.

Les témoins n'ont constaté dans la taille aucune trace d'éboulement, ni aucun dérangement dans le boisage; ils ont, de plus,

remarqué la présence de deux planchers de travail établis à front.

La victime n'a pu fournir aucun renseignement sur ce qui lui était arrivé.

On a supposé que la victime avait fait une chute en travaillant ou en se déplaçant.

N° 25. — *Charleroi.* — 4^e arrondissement. — *Charbonnage de Sacré-Madame.* — *Siège Saint-Théodore, à Dampremy.* — *Etage de 841 mètres.* — 12 décembre 1923, vers 18 heures 1/2. — *Un blessé mortellement.* — P.-V. Ingénieur principal L. Legrand.

Un ouvrier a été atteint par la barre en mouvement d'une haveuse.

Résumé

L'accident s'est produit dans une taille chassante entreprise dans une couche de 0^m,60 d'ouverture et de 10° d'inclinaison.

Le havage est fait mécaniquement dans cette taille, à l'aide d'une haveuse à barre, du type Knapp, actionnée à l'air comprimé.

La barre de havage de cette machine ne peut être débrayée de l'arbre moteur; longue de 1^m,40, elle est garnie de pics d'acier en forme de crochets et peut tourner à 230 tours par minute.

La machine se déplace d'elle-même, soit pour la descente, soit pour la montée, le long d'un câble de halage, qui se bobine sur un tambour en prise avec l'arbre moteur. Ce tambour peut être débrayé et actionné à la main, par racagnac, uniquement pour tendre le câble, avant la mise en marche de l'appareil.

Lors de la descente, la barre, qui tourne à vide, est laissée sensiblement dans le prolongement du bâti; elle est préalablement dégarnie de ses pics qui sont chassés au marteau de leurs encoches tronconiques. Pour enlever les pics, il est nécessaire de faire tourner la barre.

L'air comprimé est amené à la haveuse par un tuyau en caoutchouc. Ce tuyau est raccordé par une soupape à une conduite régnant dans la voie de niveau de la taille; il aboutit, d'autre part, au robinet d'admission de la haveuse, robinet à boisseau à clef amovible, dont les positions d'ouverture et de fermeture sont bien distinctes.

Au poste de 5 heures, les porion S et l'ouvrier H étaient chargés du service de la machine; régulièrement, pour la manœuvre du robinet, ils étaient aidés par le boutefeue B.

La veille du jour de l'accident, le travail terminé, après avoir ramené la barre dans le prolongement du bâti, le porion avait fait fermer la soupape et ouvrir le robinet pour purger d'air la conduite d'air comprimé. Le boutefeue prétend avoir alors fermé le robinet à fond et en avoir ensuite replacé la clef dans le coffre d'arrière.

Le jour de l'accident, pendant le poste de havage, un ouvrier N était chargé du remblayage de la taille.

A un moment donné, il était occupé à introduire les pierres provenant du coupage de la voie supérieure, dans les couloirs oscillants dont l'extrémité supérieure était voisine du bras de la haveuse. Quant au porion S et à l'ouvrier H, après divers préparatifs en vue de faire passer la haveuse dans la havée voisine du front et de la laisser descendre ensuite à la partie inférieure de la taille, ils se trouvaient : le porion, au sommet de la taille, au delà de la machine; l'ouvrier H, au bas de la taille, près de la soupape.

Le porion cria à H d'ouvrir la soupape; ce que fit celui-ci.

Aussitôt la haveuse se mit en marche et des cris se firent entendre.

L'ouvrier N avait été happé par les pics de la barre.

La machine s'arrêta d'elle-même en coinçant entre la barre et le mur de la couche, la tête de l'ouvrier dont le corps recouvrait la barre.

Le porion a supposé que la machine s'était mise en mouvement, parce que, le jour précédent, le robinet n'avait pas été fermé à fond par le boutefeue. La clef de ce robinet était restée dans le coffre.

Il n'a pu être établi si quelqu'un avait touché le robinet après le boutefeue.

Il a été constaté que le robinet fonctionnait normalement et que, dans sa position de fermeture, il ne permettait pas de passage sensible d'air comprimé.

Le Comité d'arrondissement a estimé qu'au moment de l'arrêt de la haveuse, la barre de havage devrait être débarrassée de ses pics.

NOTES DIVERSES

Considérations sur le grisou

PAR

le Docteur E. HAUTAIN,

Inspecteur du service médical

de la Société Anonyme des Charbonnages de Fontaine-l'Évêque.

Le Grisou. — Considérations sur sa nocivité, son action physiologique. — Conclusions relatives au sauvetage des asphyxiés.

Le grisou, gaz incolore, à peu près inodore, gaz inerte, non toxique par lui-même, rend l'atmosphère avec laquelle il se mélange rapidement irrespirable en prenant la place de l'oxygène.

C'est en ces termes, à peu près, que le grisou (CH⁴) est défini dans les manuels de chimie et de cours des mines.

Nous voudrions ici montrer ce que cette définition a d'inexact et d'incomplet.

Toxicité. — Si l'on entend par toxicité: action destructive, altérante au moins, sur les cellules de l'organisme humain, il faut évidemment éliminer le grisou de la nomenclature des gaz toxiques: CO, CO², gaz d'éclairage, etc., etc. Mais si, en déclarant le grisou exempt de toxicité, on a voulu comparer son action, comme on l'a fait du reste, à celle de l'azote, on s'est grandement trompé.

Pour démontrer l'analogie entre l'action asphyxique de l'azote et celle du grisou, on a eu recours à cette expérience: sous une cloche de verre, on a placé des souris, ou des cobayes, dans une atmosphère normale, que l'on a remplacée par une atmosphère de grisou ou d'azote. Dans les deux cas, les animaux en expérience sont tombés sans connaissance, asphyxiés; si on leur a restitué rapidement l'oxygène qui leur faisait défaut, les animaux asphyxiés sont revenus à la vie et ont très vite repris leur activité normale. On en a conclu que l'azote et le CH⁴ étaient des gaz non toxiques, l'asphyxie des animaux étant due à l'absence d'oxygène.